

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FÉVRIER 2020

DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 23
de votants : 26

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières-Aux-Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, Maire**.

Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, Mme BERTRAND BIEGEL, M. PFEIFFER, Mme RASCAGNERES GARCIA, Mme SCHMITT, M. HUBERTY, M. SORDEL, Mme MILLOT HUMBERT, Mme CHAUCHARD, M. DURAND, M. SCHNEIDER, M. PAULY, Mme FLOQUET, Mme DIDRAT SŒUR, M. BOILLON, M. VOINSON, M. LEMINEUR, Mme NOSLIER, Mme SCHOTT, Mme MACHADO BESSON et M. BRENDLIN.

Étaient absents excusés : Mme WERBICKI, M. QUQUE, M. LAPORTE et Mme COURTIN,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :
Mme COURTIN à Mme MILLOT HUMBERT,
M. QUQUE à M. SORDEL,
Mme WERBICKI à Mme BERTRAND BIEGEL.

Un scrutin a eu lieu, M. PFEIFFER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 02/03/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 18/02/2019.

Le maire,



Débat d'orientations budgétaires 2020

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Denis MACHADO

